

**DECRET n°2010-216 DU 04 JUIN 2010**

portant nomination du Président et des membres du Conseil d'Administration du Fonds d'Aide à l'Alphabétisation et à l'Education en Langues Nationales (FAAELN).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique en République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n°2009-243 du 09 juin 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales ;
- Vu** le décret n° 2009-703 /MCAPLN/CAB/DC/SGM/SP du 31 décembre 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Fonds d'Aide à l'Alphabétisation et à l'Education en Langues Nationales ;
- Sur** proposition du Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 mars 2010.

## **DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommées membres du Conseil d'Administration du Fonds d'Aide à l'Alphabétisation et à l'Education en Langues Nationales les personnes ci-après désignées :

- **Monsieur Hervé F. DAGBA**, représentant le Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales ;
- **Madame Omonlara ADJADI**, représentant le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- **Madame Sylvie DOVOEDO DEDEWANOU**, représentant le Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle ;
- **Monsieur Simon A. ADEYINKA**, représentant le Ministre des Enseignements Maternel et Primaire ;
- **Monsieur Marius DAKPOGAN**, représentant le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique;
- **Monsieur Désiré Dieudonné DIDAVI**, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances ;
- **Monsieur Ibrahim MOUSTAPHA**; représentant du Personnel du FAAELN.

**Article 2** : Monsieur **Hervé F. DAGBA**, représentant le Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales, est nommé Président dudit Conseil d'Administration.

**Article 3**: La durée du mandat des membres du Conseil d'Administration est de (03) trois ans renouvelable une fois, à compter de leur date d'installation officielle.

**Article 4** : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 04 juin 2010

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr BONI YAYI**

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,  
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action  
Gouvernementale,

**Pascal Irénée KOUPAKI**

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,

**Idriss L. DAOUDA**

Le Ministre de la Culture, de  
l'Alphabétisation et de la Promotion  
des Langues Nationales,

**Galiou D. SOGLO**

**AMPLIATIONS :** PR : 06 – AN : 04 - CS : 02 - CC : 02 - CES : 02 - HAAC : 02 - HCJ : 02 MECPDEPPCAG-02- MCAPLN : 04  
- MEF : 04 -AUTRES MINISTERES : 28 - SGG : 04 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI : 05 - BN-DAN-DLC : 03 - GCONB-  
DGCST-INSAE-IGE : 04 - BCP-CSM-IGAA : 03 -UAC-ENAM-FADESP : 03 - UNIPAR FDSP : 02 FAAELN : 02.